

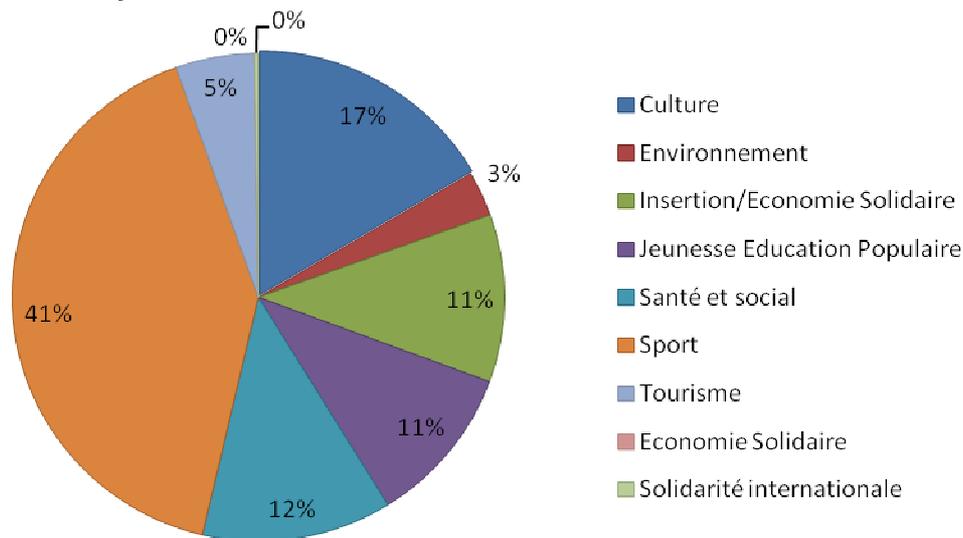
DONNEES GLOBALES

1. Objectifs de l'enquête

- Avoir un retour d'expérience des associations par rapport au dispositif Cap'Asso.
- Estimer l'impact qu'aurait la fin du dispositif sur l'activité, l'organisation et l'emploi dans les associations.

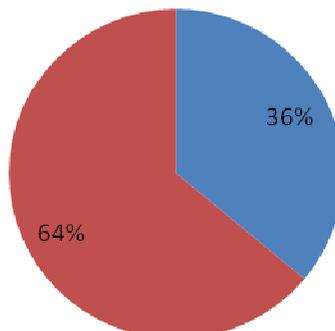
2. Panel

369 associations ont répondu à cette enquête. Elles se répartissent par secteur d'activité de la façon suivante :



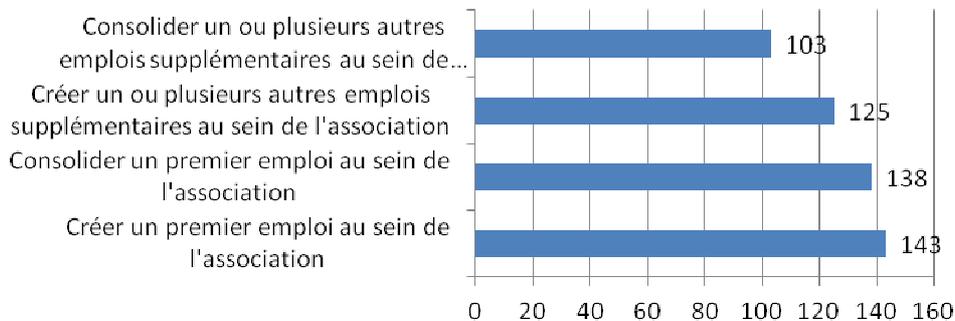
Au sein de ces 369 associations, ce sont 661 postes, soit 610 équivalent temps plein directement soutenus par Cap'Asso dans le secteur sportif.

Elles sont 36% à bénéficier de plusieurs conventions Cap'Asso :



Un dispositif qui permet de Créer ou consolider des postes

76% des associations sportives sont primo employeur lorsqu'elles sollicitent Cap'Asso. Le dispositif leur permet alors de créer ou consolider **un premier emploi**.



Elles sont également 62% à avoir créé ou consolidé **un ou plusieurs autres postes** au sein de l'association.

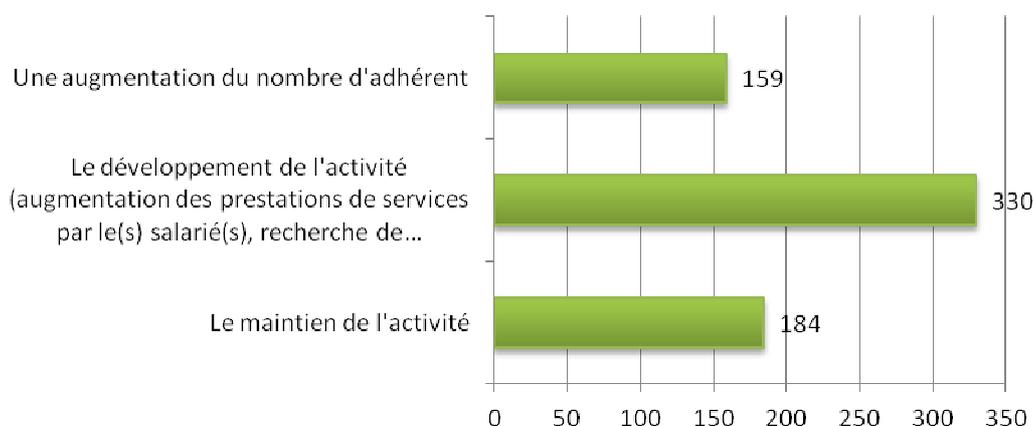
73% des associations qui sollicitent Cap'Asso sont dans une démarche de création de postes. 65% consolident des postes déjà existants.

En moyenne, une association sportive crée ou consolide 1.8 postes (1.6 ETP) grâce au dispositif Cap'asso.

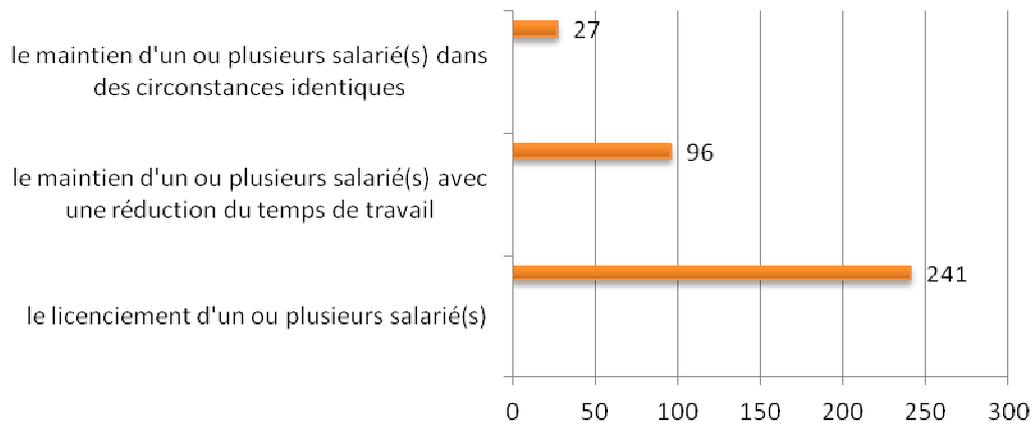
Un dispositif qui permet de développer des activités d'utilité sociale sur le territoire

La création ou consolidation de ces 661 postes ont permis pour 89% des associations un développement de leur activité et pour 43% une augmentation du nombre d'adhérents.

Pour 50% d'entre elles, l'aide Cap'Asso a permis de maintenir l'activité en place en la structurant davantage.



Si le dispositif Cap'asso devait s'arrêter ?



La fin du dispositif Cap'Asso entrainerait la suppression du/des poste(s) soutenu(s) pour 65% d'entre elles.

Pour seulement 7% des associations, la fin du cap'asso n'aurait pas d'impact sur les salariés concernés.